

Date de convocation :
30/04/2026

OBJET

RA

**RESTITUTION PARTIELLE
DE CAUTION -
APPARTEMENT 3**

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

DECISION

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage :
15.05.2026

**Extrait du Registre
du Conseil d'Administration**

N° 26.21

Séance du 11.05.2026

Président de séance : Mme GUILLEUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, Mme PERRIGOT, Mme POURET, Mme BRACHOTTE, Mme CONRAUX, Mme CHEMENT-BELLAY, Mme CHEVIGNAC, Mme GIRARD, M. GROSJEAN, M. LAPOIRE, M. REGAZZONI, M. GUILLAUME.

Etaient absents : Mme LE HIR, Mme WALGRAEVENS

Invités : Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme FERNIOT

Procurations de vote :

Suite au départ d'un résident de l'appartement n°3, il a été constaté que le ménage de sortie n'avait pas été réalisé.

Conformément à la délibération n°22.26 du 25 août 2022, des frais de nettoyage d'un montant de 80 € peuvent être retenus sur la caution.

Il est donc proposé de retenir la somme de 80 € sur la caution du résident, au titre des frais de nettoyage.

Le Conseil d'administration :

- **se prononce favorablement à la retenue de 80 € sur la caution, correspondant aux frais de nettoyage de l'appartement n°3 ;**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à effectuer les démarches afférentes.**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR



Date d'affichage :
15.05.2026

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le



ID : 025-262505787-20260511-2621-DE